

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 1er JUIIN 2023 à 18h00

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 1er juin, le conseil municipal de Saint-Julien-en-Vercors dûment convoqué le vendredi 26 mai 2023, s'est réuni à dix-huit heures en session ordinaire dans la Salle de la mairie de Saint-Julien-en-Vercors.

Membres en exercices: 9

Présents : 8

Présidence: FILLET Pierre-Louis,

Conseillers municipaux: BAUDRIER Marie-Odile, THIAULT Claudine, MILLON Gabin, BERTHUIIN Joël, REIN Murielle, CHATELAN Françoise, MILLON Gabin, BARTHE Touria

Absent: DROGUE Christophe

Nombre de votants: 8

Secrétaire de séance: REIN Murielle

Autre personne présente: LEONARD Maylis (secrétaire de mairie)

Ordre du jour :

1 Approbation du Procès Verbal du conseil municipal du 11 mai 2023

2 Personnel

Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

3 Fonctionnement du conseil municipal

Point sur les commissions municipales

4 Ecole, enfance et jeunesse

Périscolaire du matin

Chantiers jeunes

5 Bâtiments communaux

Point d'information suite à la rencontre avec l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la grange Marcon

Cimetière: restructuration, rencontre avec le responsable Finalys Drôme Ardèche

6 Urbanisme

Hameau de la Martelière: modification du parcellaire cadastral

7 Voirie - Télécommunication

Travaux 2023

Panneau d'accueil à l'entrée du village

Point d'information suite à la réunion pour le déploiement de la fibre

8 Intercommunalité

Projet de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Royans Vercors

Projet vélo

10 Points divers

MFR Cœur du Parc du Vercors

Fête de l'ABC

Proposition d'inscription spot highline dans le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de la Drôme

Repas des habitants

Projet astronomie

Pierre-Louis Fillet ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, par conséquent la séance de

ce conseil municipal peut se tenir.

1 Approbation du Procès Verbal du conseil municipal du 11 mai 2023

Le procès verbal du conseil municipal du 11 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

2 Personnel

Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.522-27 du Code Général de la Fonction Publique, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Monsieur Le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 27 avril 2023,

Le maire propose à l'assemblée de fixer à partir de l'année 2023 le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Le ratio commun à tous les grades d'avancement de la collectivité est fixé à 100%.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ADOpte le ratio commun à tous les grades d'avancement de la collectivité fixé à 100%.

3 Fonctionnement du conseil municipal

Point sur les commissions municipales

Sans objet pour ce conseil.

4 Ecole, enfance et jeunesse

Périscolaire du matin

Les élus de Saint-Julien et Saint-Martin se sont rencontrés le lundi 22 mai pour la mise en place d'un périscolaire le matin à la rentrée scolaire 2023. Ce périscolaire sera encadré par l'ATSEM entre 7h30 et 8h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Le tarif de l'heure de périscolaire devrait passer à 2.20 euros à partir du mois de septembre.

Pour l'accueil de loisirs du mercredi matin, les élus se prononcent pour une prolongation d'une année avec la Maison de l'Aventure avec discussion de la convention en amont et point financier en fin d'année 2023. La participation financière ne pourra pas aller au-delà des 1000€.

Chantiers jeunes

Les élus ne s'engagent pas sur les chantiers jeunes pour cette année 2023.

5 Bâtiments communaux

Point d'information suite à la rencontre avec l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la grange

Marcon

Les élus ont rencontré les deux architectes d'OAP Architecture le mardi 30 mai.

Les architectes vont intégrer tous les éléments historiques et le programme.

Ils vont faire une modélisation en 3D de la Grange. Ils vont faire appel à un géotechnicien pour avoir une étude de sol et feront un rendu aux élus de ce que la structure de la grange peut supporter comme modifications ou non et proposeront des schémas fonctionnels.

Cimetière: restructuration, rencontre avec le responsable Finalys Drôme Ardèche

La proposition semble intéressante surtout la partie cadastre, recollement et numérisation. A rediscuter après demande de précisions sur certains points.

6 Urbanisme

Hameau de la Martelière: modification du parcellaire cadastral

Le parcellaire avait été modifié en 2005 pour 4 parcelles communales B805, B806, B807 et B808, les propriétaires riverains souhaitant à l'époque se porter acquéreurs de ces parcelles désaffectées. Les propriétaires actuels vont se rapprocher d'une étude notariale pour connaître les frais d'acquisition des terrains et reviendront ensuite vers le conseil municipal pour faire connaître leur décision de faire ou non aboutir ce dossier.

7 Voirie - Télécommunication

Travaux 2023

Les élus sont favorables aux travaux de reprise du parking pour l'accès à l'école, travaux qui consistent à refaire la bande de roulement pour un montant de 8 804.20€ HT.

Pour les autres travaux, avant toute décision, il faut clarifier le montant de l'enveloppe financière de la commune auprès de la CCRV et s'assurer que l'enveloppe 2022 n'a effectivement pas été dépensée suite au report des travaux de 2021.

Panneau d'accueil à l'entrée du village

Un panneau d'accueil pour les visiteurs sera bientôt mis en place à l'entrée Nord du village avec quelques consignes pour le respect des prairies et forêts, la vigilance sur les sentiers, et des rappels concernant l'interdiction des feux et d'abandon des déchets dans la nature.

Point d'information suite à la réunion pour le déploiement de la fibre

Les études commencent en 2023, les travaux en 2024, la commercialisation est prévue pour 2025.

La fibre utilisera le réseau aérien existant, il n'y aura que très peu d'enfouissement. Les poteaux existants seront tous testés et remplacés si nécessaire. Si dans certains cas, la mutualisation avec les poteaux EDF n'est pas possible, un deuxième poteau pour la fibre sera installé à côté.

Lors de la commercialisation, chaque propriétaire devra se rapprocher de son opérateur, le coût sera de 300€ par utilisateur.

8 Intercommunalité

Projet de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Royans Vercors

Adhésion à l'association de la CPTS du Royans-Vercors

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le projet des statuts de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Royans Vercors (CPTS ROYANS VERCORS) ;

Vu le projet de santé de la CPTS Royans Vercors;

Considérant que la réflexion autour du projet de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Royans Vercors, co-portée par les Maisons de Santé Pluri professionnelles de La Chapelle-en-Vercors et Saint-Jean-en-Royans, a débuté en septembre 2022;

Considérant qu'un diagnostic local de santé a été réalisé et qu'une réunion de lancement de la démarche de construction de la CPTS a réuni 94 professionnels de santé et partenaires en novembre 2022;

Considérant qu'un pré-projet de santé de la CPTS a été validé par l'ARS et la CPAM de la Drôme en janvier 2023;

Considérant que la première version du projet de santé de la CPTS Royans Vercors, intégrant le plan d'actions et ses fiches, a été rédigée en avril 2023 et que les porteurs de cette CPTS se sont réunis pour travailler la question de la gouvernance associative;

Considérant que cette démarche participative portée par des professionnels de santé libéraux s'inscrit dans le projet national « Ma santé 2022 » qui souligne que l'exercice isolé doit devenir l'exception et que les soins de proximité de demain appellent à un exercice coordonné entre tous les professionnels de santé et une cohésion avec les acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux;

Considérant que cette CPTS Royans Vercors a donc vocation à fédérer les professionnels, acteurs, structures autour d'un projet de santé collectif où chacun peut s'engager avec un niveau d'investissement en fonction de ses possibilités;

Considérant que ce dispositif est un moyen pour le territoire du Royans-Vercors d'améliorer l'interconnaissance et la coordination interprofessionnelle, d'harmoniser les pratiques, d'améliorer l'accès aux soins et fluidifier les parcours de santé, de développer l'attractivité du territoire pour l'installation de professionnels de santé.

Monsieur le Maire propose d'adhérer gratuitement à l'association de la CPTS,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-APPROUVE les projets de statuts de l'association de la CPTS du Royans-Vercors.

-DECIDE l'adhésion, à titre gratuit, de la Commune de Saint-Julien-en-Vercors à cette association.

-AUTORISE le Maire à signer tous documents pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Projet vélo

La CCRV a obtenu un financement pour embaucher une personne pour deux ans. Celle-ci va pouvoir mettre en œuvre le schéma directeur cyclable. Une première action consistera dans l'installation d'arceaux de stationnement sur les différentes communes.

10 Points divers

MFR Cœur du Parc du Vercors

Une association, Le CFP MFR, regroupant différents acteurs tels les MFR de la région, Le Parc, la CCRV, des élus et des entreprises privées œuvre pour la formation des publics à des métiers du territoire. A terme, il y a un projet de création de MFR sur le territoire du Vercors.

Fête de l'ABC

Le pré programme pour la fête du samedi 24 juin est le suivant:

8h- 10h Sortie oiseaux grand public

Jardin du village

14h-18h stand ABC, stand LPO, stand PNRV, jeux...

14h30-17h00 Balades avec l'escapade délicieuse

16h30-18h00 Animation dessin naturaliste à partir de 5 ans

21h-22h30 Bal folk

22h sortie chauve souris autour du village

Salle des fêtes
17h30-18h30 apéritif proposé par le Croquant
diaporama, et exposition photos
18h30 film "Aux arbres, paysans"

Buvette et foodtruck (gouter, planches apéritives, repas chaud le soir)

Proposition d'inscription spot highline dans le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de la Drôme

Les élus émettent un avis favorable à l'inscription du spot du cirque de Bournillon.

Repas des habitants

Le repas des habitants aura lieu le samedi 9 septembre 2023.

Les élus de la commission animation se réunissent le 19 juin à 9h00 pour discuter de l'organisation.

Projet astronomie

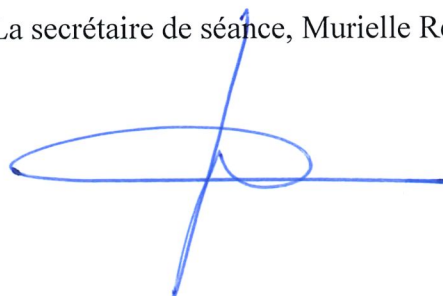
Vincent Desestret, astronome a pour projet la création d'un lieu d'accueil en astronomie. L'objectif est de permettre à chacun de découvrir, d'observer et de comprendre l'astronomie à travers l'observation des étoiles, à la fois au télescope et à l'œil nu. Il est à la recherche d'un petit terrain dégagé, à l'abri de toute pollution lumineuse, sur lequel installer de manière durable du matériel d'observation, nécessitant une alimentation électrique, ainsi qu'éventuellement un petit lieu d'accueil pour le public. Les élus sont favorable à une rencontre pour discuter de son projet.

La séance est levée à 21h00 la secrétaire de séance

Le Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of St-Julien-en-Mercœur, Drôme. The stamp contains the text "MAIRIE de ST-JULIEN-EN-MERCOEUR" around the top and "26 (Drôme)" at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a castle tower and a sun. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.

La secrétaire de séance, Murielle Rein

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop and a vertical stroke, positioned to the right of the text "La secrétaire de séance, Murielle Rein".

